

RCS : SENS Code greffe : 8903

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00242 Numéro SIREN : 804 210 425 Nom ou dénomination : Sanei Maintenance France
--

Ce dépôt a été enregistré le 21/07/2020 sous le numéro de dépôt 1476

Greffe du tribunal de commerce de Sens



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 21/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/1476

Déposant :

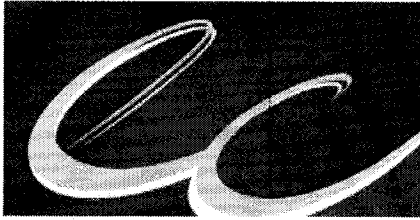
Nom/dénomination : Sanei Maintenance France

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 804 210 425

N° gestion : 2014 B 00242

Certifiée conforme à l'original



143262

SAS SANEI MAINTENANCE FRANCE
21 RUE GUSTAVE EIFFEL

89340 VILLENEUVE LA GUYARD

N° SIRET : 80421042500018

Code NAF : 4329B

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE SENS**

21 JUIL. 2020

1476

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Durée 12 mois

Document établi par :

41 Rue Pierre Brossolette
91130 RIS ORANGIS

Tel. 01 69 02 77 60

Fax. 01 69 06 08 01

Siret 32236767300041



① BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2019

Désignation de l'entreprise : SAS SANEI MAINTENANCE FRANCE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12				
Adresse de l'entreprise : 21 RUE GUSTAVE EIFFEL		Durée de l'exercice précédent * 12				
Numéro SIRET * 8 0 4 2 1 0 4 2 5 0 0 0 1 8		Néant ☐ *				
		Exercice N, clos le, 31122018				
		N-1 31122017				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
		Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC		
		Constructions	AP	AC		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	2 889	589	2 300
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	20	20	
TOTAL (II)		BJ	2 909	589	2 320	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	31 901	31 901	7 995
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	338 095	338 095	291 936
		Autres créances (3)	BZ	68 899	68 899	58 880
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG		79 794	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	1 249	1 249	1 652	
	TOTAL (III)	CJ	440 144	440 144	440 257	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN				
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	443 053	589	442 464	440 257
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	20	(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobiliations :	Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



[Signature]

Désignation de l'entreprise SAS SANEI MAINTENANCE FRANCE		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 20 000)	DA	20 000	20 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	2 000	2 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI ☐)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG	11 285	11 285
	Report à nouveau	DH	90 939	15 776
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	16 588	75 163
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	140 812	124 224
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	5 051	62
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	18 918	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	114 383	112 247
	Dettes fiscales et sociales	DY	131 067	177 676
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	32 233	26 048
Compte régul.	EB			
TOTAL (IV)	EC	301 651	316 033	
	Ecart de conversion passif *	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	442 464	440 257	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	301 651	316 033
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	5 051	62	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



[Signature]

③

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2019

Désignation de l'entreprise : SAS SANEI MAINTENANCE FRANCE		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens* services *	FD		FE		FF		
		FG	953 821	FH		FI	953 821	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	953 821	FK		FL	953 821	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	4 309	
	Autres produits (1) (11)					FQ	2 526	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	956 348
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	243 378	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	(23 906)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	340 927	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	5 195	
	Salaires et traitements *					FY	242 650	
	Charges sociales (10)					FZ	93 424	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	589
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	17 842	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	920 100
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	36 248	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	932	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	932	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(932)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	35 316	
							97 085	

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



[Signature]

Désignation de l'entreprise SAS SANEI MAINTENANCE FRANCE				Néant ☐			
				Exercice N	Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	13 509		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	13 509		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(13 509)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ				
Impôts sur les bénéfices *			HK	5 219	20 773		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	956 348	641 237	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	939 759	566 073	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	16 588	75 163	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	24 156	10 920	
			- Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
			Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9)	Dont transferts de charges		A1		150	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
RECTIFICATION IS 2015 A 2017				10 844			
PV				2 665			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N			
				Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 20132.

Désignation de l'entreprise **SAS SANEI MAINTENANCE FRANCE**Néant ☐

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
				1		2		3				
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD		KE		KF				
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre [Dont Composants L9]		KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]		KM		KN		KO				
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions [Dont Composants M2]		KP		KQ		KR				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]			KS		KT		KU				
	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX				
	Matériel de transport *			KY		KZ		LA				
	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LC		LD	2 889			
	Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes			LK		LL		LM				
	TOTAL III			LN		LO		LP	2 889			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T			
		Autres participations			8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés			1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières			1T		1U		1V	20				
TOTAL IV			LQ		LR		LS	20				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					ØG		ØH		ØJ	2 909		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste		3		4				
				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence								
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW		1X		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencis et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencis, aménagements divers		IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et mobilier informatique		IW		MS		MT	2 889	MU		
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III			IY		NG		NH	2 889	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations			IØ		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés			11		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières			12		2E		2F	20	2G			
TOTAL IV			13		NJ		NK	20	2H			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					14		ØK		ØL	2 909	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SANEI MAINTENANCE FRANCE										Néant ☐ *	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif repris		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II				PE		PF		PG		PH	
Terrains				PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre			PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui			PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions			PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers			QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport			QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL		QM	589	QN		QO	589
Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS		QT		
TOTAL III				QU		QV	589	QW		QX	589
TOTAL GENERAL (I + II + III)				ØN		ØP	589	ØQ		ØR	589
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	Total général non ventilé (NW - NY)				
							NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer								Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations								SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



[Signature]

Désignation de l'entreprise : **SAS SANEI MAINTENANCE FRANCE**Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Désignation de l'entreprise : SAS SANEI MAINTENANCE FRANCE										Néant ☐ *	
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	20	UV	20	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	338 095		338 095						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Prévision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	2 250		2 250						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	23 679		23 679					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	34 476		34 476					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	8 494		8 494						
	Charges constatées d'avance	VS	1 249		1 249						
	TOTAUX		VT	408 263	VU	408 263	VV				
REVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	5 051		5 051						
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	114 383		114 383						
Personnel et comptes rattachés		8C	22 609		22 609						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	29 130		29 130						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	76 347		76 347						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	2 980		2 980						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	18 918		18 918						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	32 233		32 233						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	301 651	VZ	301 651						
REVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		18 918				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.							



[Signature]

Désignation de l'entreprise : SAS SANEI MAINTENANCE FRANCE										Néant ☐		Exercice N, clos le : 31/12/2018	
I. REINTEGRATIONS										BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	16 588
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)										WD		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles										WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)										WF		
	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)										WG	571	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))										RA		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)										WI		
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)										XX		
	Amendes et pénalités										WJ	2 665	
	Charges financières (art. 212 bis) *										XZ		
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *										XY			
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7	5 219		
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE										WL			
Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI										L7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme												
	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)												
	- imposées au taux de 0 %												
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *												
	- Plus-values nettes à court terme												
- Plus-values soumises au régime des fusions													
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)													
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *													
Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)										SU			
Zones d'entreprises * (activité exonérée)										SW			
Déficits d'imposition antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)										SX			
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro										M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage													
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage													
TOTAL I										WR	25 043		
II. DEDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WS			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)										WT			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme												
	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)												
	- imposées au taux de 0 %												
	- imposées au taux de 19 %												
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures												
	- imputées sur les déficits antérieurs												
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %												
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *												
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)										2A		
	Produit net des actions et parts d'intérêts :												
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *										ZY		
	Majoration d'amortissement *										XD		
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises antérieurement déduites 44 septies)										K9		
	Entreprises nouvelles 44 septies										L2		
	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)										L5		
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)										L6		
	Société d'investissement immobilier cotée (art. 208C)										K3		
	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)										PA		
	Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies et octies A)										OV		
	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)										IF		
Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)										XC			
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)										PP			
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)										PC			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)													
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé										X9			
Créance dérogée par le report en arrière de déficit										ZI			
Dédutions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage													
III. RESULTAT FISCAL										TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :										XI	18 640		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *										ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *													
RESULTAT FISCAL										XN	18 640		
BENEFICE (ligne XN) ou DEFICIT reportable en avant (ligne XO)										XO	0		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **442 464 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 956 348 euros** et un total **charges de 939 759 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 16 588 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2018** et finit le **31/12/2018**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Mission d'établissement des comptes annuels



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Mission d'établissement des comptes annuels

Certifiée conforme à l'original



SANEI MAINTENANCE FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 20.000 €

Siège social :

21 rue Gustave Eiffel
89380 VILLENEUVE LA GUYARD

804.210.425 RCS SENS

PROCÈS-VERBAL

DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 28 MAI 2019

Le mardi vingt-huit mai deux-mille dix-neuf, à onze heures,

Les associés de la SAS SANEI MAINTENANCE FRANCE se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social de la société.

Sont présents ou représentés :

La SAS SANEI ELEVATORS FRANCE,
représentée par son Président, Monsieur Jianhua WU,
propriétaire de treize mille deux cents actions, ci 13 200 actions

La SC WORLD LIFT FINANCES,
représentée par sa Gérante, Madame Saana JOUAD,
propriétaire de six mille huit cents actions, ci 6 800 actions

Total des actions présentes ou représentées : 20 000 actions sur les 20.000 actions composant le capital social.

Monsieur Gabriel PEREA préside la séance en sa qualité de Président.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Page 1 sur 4

GP JS



Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée.

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenu à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Renouvellement du Président ;
- Pouvoirs en vue des formalités ;
- Questions diverses.

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Un débat s'instaure entre les associés. Puis, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

武 GP JS

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 16.588 euros de la manière suivante :

ORIGINE

- Report à nouveau antérieur :	90.939 euros
- Résultat bénéficiaire de l'exercice :	<u>16.588 euros</u>
Total, soit :	107.527 euros

AFFECTATION

- La totalité au poste Report à nouveau, soit :	107.527 euros
---	---------------

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
Année N-1	0	0	0
Année N-2	0	0	0
Année N-3	0	0	0

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président, sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, se prononce sur les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

GP JS

EL

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, approuve le renouvellement du mandat du Président, Monsieur Gabriel PEREA, pour le prochain exercice, jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de cet exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, le Président lève la séance.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

La SAS SANEI ELEVATOR FRANCE
Représentée par son Président
Président
Monsieur Jianhua WU

La SC WORLD LIFT FINANCES
Représentée par Sa Gérante
Madame Saana JOUAD

武剑华

Le Président
Monsieur Gabriel PEREA

